

**Décision donnant délégation de signature à Christophe Messenger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée laboratoire de Physique des océans**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée laboratoire de physique des océans dont le directeur est Claude Roy ;

**Vu** la décision n° DEC133305INSU du 21 janvier 2014 portant nomination de Christophe Messenger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée laboratoire de Physique des océans ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Nicolas Grima, ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, Guillaume Roulet, maître de conférence, Thierry Terre Terrillon, ingénieur d'études et Françoise Cudennec, technicienne de recherche de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 13 février 2014

Le directeur d'unité

Christophe MESSAGER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014